

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025-03-042-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – LOCATION DE VÉHICULES UTILITAIRES - AVENANT N°3

Votants : 32
Abstention : 2
 M. Roblès et Mme Cassaing
Votes exprimés: 30

Pour: 30
Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUFAU	procuration	à	M. MABILLET
Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
Mme LE GALL	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme TROISVALLETS

ABSENT EXCUSÉ

M. LAURENT

- Mme BAULON donne procuration à Mme DUPRE à partir du point n° 2025-03-034-DVCS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25 24 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de pouvoirs	7 8 à partir du point n° 2025-03-034-DVCS
Nombre de votants	32

Par délibération du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a lancé un marché pour la location de véhicules sans chauffeur, constituant un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos (CCAS).



Fait à Tarnos,
 le 28 mars 2025
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

31/03/2025



L'ensemble des 5 lots de cette consultation a été attribué à la société DIAC LOCATION par décision 2021/364 du 21 octobre 2021 pour une durée de 36 mois et prendra fin au terme des derniers contrats de location des véhicules de la flotte, soit au plus tard dans le courant de l'année 2026.

Lors du renouvellement de ce marché de location en janvier 2025, une réflexion a été menée pour verdir la flotte de véhicules de la Ville en comparant la rentabilité de l'achat et de la location de ces véhicules. Les tarifs de location des véhicules électriques et thermiques étant actuellement plus élevés que leurs prix d'achat, le choix a été fait d'engager progressivement une politique d'achat ciblée sur certains véhicules.

Le nouveau marché de location de véhicules sans chauffeur 24FR22 a néanmoins été attribué à DIAC LOCATION en janvier 2025 pour permettre de renouveler la location de certains types de véhicules.

Actuellement, les nouveaux tarifs de location sur les véhicules neufs sont beaucoup plus onéreux que ceux en vigueur en 2021.

Par conséquent, compte tenu de la possibilité de prolonger les contrats de location des 12 véhicules faisant l'objet du présent avenant pour répondre de manière adaptée aux besoins de la Ville à des conditions financières moins élevées que les prix actuels du marché sur de nouveaux véhicules, il apparaît opportun de procéder à la prolongation de ces contrats de location par voie d'avenants.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces modifications via l'avenant n°3 de prolongation de location au marché 21FS14.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération 2021-06-072-DR/CP du 3 juin 2021 portant sur la constitution et l'adhésion au groupement de commandes entre la Ville de Tarnos et le CCAS de Tarnos pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur

Vu la délibération 2021-06-073-DR/CP engageant la procédure pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur,

Vu la décision 2021/364 du 21 octobre 2021 d'attribution du marché à la société DIAC LOCATION,

Vu les avenants successifs d'ajustement des dispositions liant l'acheteur public et le titulaire des lots,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 19 mars 2025,

Considérant la nécessité de prolonger par voie d'avenant les contrats de location de certains véhicules pour un montant supplémentaire de 52 655,04€TTC jusqu'à fin mai 2027,

DÉLIBÈRE

APPROUVE l'avenant n°3 concernant les modifications au contrat initial

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20250328-2025_03_042-DE



AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr